

Membres en exercice	11
Présents	6
Représenté	2
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal du
14 avril 2025
Délibération n° 28/2025
portant sur une demande d'admissions
en non- valeur
Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 14 avril 2025 à 10h, selon convocation en date du 7 avril 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND ; Rachel HAAG ; Pierre HACHIN ; Edith LEGER ; Marie LINET ; Jérôme SUET

Absents excusés : Renée PIRONNET (pouvoir donné à Dominique BERTRAND) ; Carole RELLAND ; Sylvain CASSORE (pouvoir donné à Jérôme SUET) ; Léa BLANC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Comptable Public de bien vouloir admettre en non-valeur diverses redevances d'assainissement qui n'ont pas été réglées :

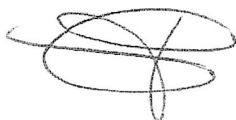
- année 2016 : pour un montant de 789.80 €
- année 2017 : pour un montant de 707.16 €
- année 2021 : pour un montant de 688.48 €
- année 2022 : pour un montant de 231.92 €

Le montant total est de 2 417.36 euros, pour lesquelles les poursuites ont été infructueuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter que la somme de 2 417.36 € soit admise en non-valeur pour diverses redevances d'assainissement non réglées,
- de demander à Monsieur le Maire d'émettre les mandats correspondants à l'article 6541.

Marie LINET,
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 17 avril 2025

Pierre HACHIN,
Maire

